

REUNION DE BUREAU

Après avoir été légalement convoqué, le Bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni le lundi 2 novembre 2020 à 18 heures en visio-conférence, sous la présidence de Jacques CHARRON.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES :

Mmes BEAUFILS, PRESLES

MM. CHARRON, CORITON, DUVAL, GATINET, JUBERT, MIGRAINE, PERALTA, TALEB

SUPPLEANTS :

MM. LETHUILLIER, LEVILLAIN, MAUPIN

Mme DESSAUX (*non votant*)

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BELLANGER a donné pouvoir à M. DUVAL

Mme HOUSSAYE a donné pouvoir à M. LETHUILLIER

ETAIENT EXCUSES :

Mme MARTEAU

MM. DEJEAN DE LA BATIE, HAUGUEL,

ETAIT ABSENT :

M. VERGY

ETAIENT EGALEMENT EXCUSES :

Mmes DENIAU, BLONDEL (*suppléante*), LEMOINE (*suppléante*), LOUVEL (*suppléante*), MASSET (*suppléante*), SINEAU-PATRY (*suppléante*), TAMARELLE-VERHAEGHE (*suppléante*) et MM. FERAY (*suppléant*), DELALANDRE, MARIE (*suppléant*)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mmes DERVAUX, *directrice générale des services*, ALLARD, *responsable du pôle transition économique*, COLLINEAU, *responsable du pôle administration et mutualisation*, MOUDA, *secrétaire de direction*, REGNOUARD, DREAL Normandie, STEINER, *responsable du pôle eau et biodiversité*, VANOT, *responsable du pôle éducation et culture* et M. AUBIN, *responsable de l'unité Communication et Accueil*

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailletaye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvotot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Etelan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paer
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouqueion
Bourneville
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Etreville
Foulbec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Biacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roche
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le

ID : 076-257602847-20201102-202011110TE-DE

- Seine-Maritime
- Allouville-Baillefosse
- Anneville-Ambourville
- Anqueterville
- Auzebosc
- Bardouville
- Berville-sur-Seine
- Bois-Himont
- Cantaleu
- Catdebec-en-Caux
- Ducclair
- Hautot-sur-Seine
- Hénouville
- Hauteaunville
- Jumèges
- La Bouille
- La Cerlangue
- La Mailleraye-sur-Seine
- Le Mesnil-sous-Jumèges
- Le Trait
- Louvetot
- Maulevrier-sainte-Gertrude
- Mauny
- Norville
- Notre Dame de Bliquetut
- Petiville
- Quevillon
- Sahurs
- Saint-Arnoult
- Saint-Aubin-de-Crétot
- Saint-Clair-sur-les-Monts
- Saint-Gilles-de-Crétot
- Saint-Martin-de-Boscherville
- Saint-Maurice-d'Éstéan
- Saint-Nicolas-de-Bliquetut
- Saint-Nicolas-de-la-Haie
- Saint-Nicolas-de-la-Taille
- Saint-Paer
- Saint-Pierre-de-Mannville
- Saint-Vigor-d'Ymonville
- Saint-Wandrille-Rançon
- Tancarville
- Touffreville-la-Câble
- Touffreville-la-Corbeine
- Trigauville
- Vatteville-la-Rue
- Villequier
- Yainville
- Yvetot
- Yville-sur-Seine

Date de convocation	23/10/2020
Nombre en exercice	19
Nombre de présents	15
Dont nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pour	15
Nombre de votants contre	0
Nombre d'abstentions	0
Date d'affichage	

N° 2020-11-110/TE

Ambition 1	Être garant des équilibres dans un territoire riche et respectueux de ses paysages, de sa biodiversité et de ses patrimoines naturels et culturels
Objectif stratégique 1.1	Limiter l'artificialisation des sols – Préserver les espaces agricoles et naturels
Objectif stratégique 1.2	Préserver et valoriser le paysage – Décliner les stratégies paysagères par structure et unités paysagères
Objectif stratégique 1.3	Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques définies dans la trame verte et bleue
Objectif opérationnel 1.3.3	Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la trame verte
Objectif stratégique 1.4	Préserver et protéger les patrimoines naturels et culturels dans une approche globale et intégrée
Objectif opérationnel 1.4.2	Développer un programme volontariste en faveur de la nature ordinaire support de biodiversité
Ambition 2	Coopérer pour un développement local, durable, innovant et solidaire
Objectif stratégique 2.6	Limiter la consommation d'énergie fossile et développer les énergies alternatives
Objectif opérationnel 2.6.2	Développer les énergies renouvelables dans le respect des spécificités du territoire
Analytique	

Attribution du marché 2020-T08-RLB « Travaux de restauration de linéaires boisés »

Contexte :

Le territoire du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande est marqué par la présence importante de l'arbre. Celui-ci se retrouve aussi bien en massif, composant les grandes entités forestières du territoire, qu'en alignements, prenant parfois des formes typiques, marqueurs des paysages du territoire comme les clos-masures ou les alignements d'arbres têtards.

La **Charte du Parc** a identifié la problématique de préservation et de restauration des fonctionnalités écologiques définies dans la trame verte et bleue comme un objectif stratégique pour la période 2013-2025. Celui-ci est décliné en objectifs opérationnels parmi lesquels l'un porte spécifiquement sur **les réservoirs et les corridors composant la trame verte du territoire**. Le projet proposé ici participe ainsi à la volonté marquée du Parc de travailler à la reconstitution de cette trame arborée. Il vient en complément d'actions en cours ou à venir et portant notamment sur la biodiversité liée aux habitats de vieux bois, sur la préservation des alignements de clos-masure ou encore la valorisation des bois en énergie à travers le développement des circuits courts.

Ces différentes actions sont reprises dans le contrat de Parc 2018-2020 au sein du projet P16 qui vise à **placer l'arbre comme élément structurant du paysage**. Ce projet en particulier entre dans la mise en œuvre de la **Charte Forestière de Territoire** et notamment son axe 2 en faveur de la gestion et de la préservation des linéaires boisés.

- Eure
- Aizier
- Bamerville-sur-Seine
- Berville-sur-Mer
- Bouqueton
- Bouneville
- Caumont
- Canteville
- Corneville-sur-Risle
- Eteville
- Foubeac
- Fournelot
- Hauville
- Honguemare-Guenouville
- La Haye-Aubree
- La Haye-de-Routot
- Le Landin
- Marais-Vernier
- Pont-Audemer
- Quillebeuf-sur-Seine
- Routot
- Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
- Saint-Mards-de-Biacarville
- Saint-Pierre-du-Val
- Saint-Ouen-des-Champs
- Saint-Sanson-de-la-Roque
- Saint-Sulpice-de-Grimbouville
- Saint-Thurin
- Sainte-Croix-sur-Aizier
- Sainte-Opportune-la-Mare
- Tocqueville
- Toutainville
- Trouville-la-Haule
- Vieux-Port

Commune associée
Sandouville



Seine-Maritime
 Aïouville-Eejetosse
 Anneville-Ambourville
 Anquetanville
 Auzetosc
 Bardouville
 Bernville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Camilleu
 Caudébec-en-Caux
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Heurtauville
 Jumièges
 La Bouille
 La Carlangué
 La Mailley-sur-Seine
 La Mesrie-sous-Jumièges
 Le Troil
 Louvelot
 Mautrévier-sainte-Genrude
 Mauny
 Norville
 Notre Dame de Bliquetut
 Paiville
 Quevillon
 Sahurs
 Saint-Amoult
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Ételean
 Saint-Nicolas-de-Bliquetut
 Saint-Nicolas-de-la-Haye
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandille-Rançon
 Tancerville
 Touffreville-la-Cabie
 Touffreville-la-Corbassine
 Triqueriville
 Vatteville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Eure
 Azier
 Barneville-sur-Seine
 Barville-sur-Mer
 Bouquelon
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Corneville-sur-Risle
 Etréville
 Foubec
 Fourmatot
 Hauville
 Hanguemare-Guenouville
 La Haye-Aubree
 La Haye-de-Routot
 Le Landin
 Marais-Vernier
 Pont-Auzemmer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Biacarville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Quen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurien
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mère
 Tequeville
 Toussanville
 Trouville-la-Haule
 Vieux-Port

Commune associée
 Senecouville

La Région, en sa qualité d'Autorité de Gestion du programme opérationnel FEADER pour la période 2014-2020 et au titre de sa politique en matière de développement durable, d'environnement et d'énergie, a lancé un **appel à projet intitulé « Plantation de haies et restauration du bocage normand »**. Comme vous le savez, le projet proposé par le Parc naturel qui a été retenu, vise à répondre aux enjeux de restauration des haies en permettant l'accompagnement technique des propriétaires fonciers et des exploitants agricoles afin de mener à bien des projets de plantations de haies.

Concrètement, cet accompagnement technique s'accompagne, pour les projets éligibles, d'un soutien financier pour la réalisation des plantations. Ce financement, permet de couvrir 70 à 80 % maximum des coûts TTC de plantation, comprend la préparation du sol ainsi que la fourniture et la mise en place des plants, des protections gibier et du paillage.

Plus globalement, le technicien du PnrBSN en charge de cette mission assurera l'accompagnement de l'ensemble des projets, le suivi et la réception des travaux de terrain, la sensibilisation des bénéficiaires sur la plantation de haies, mais aussi sur leurs entretiens notamment par l'établissement de plan de gestion sur le moyen et long terme.

Pour assurer cette mission, le Parc a publié le 29 septembre 2020 le marché public n°2020-T08-RLB, objet de la présente délibération.

Ce marché n'est pas alloti et comprend :

- La préparation du sol / [Optionnel création de talus]
- La fourniture de plants, de paillages et de protections individuelles
- La plantation de haies bocagères (à plat ou sur talus)
- Le regarnissage de haies bocagères (à plat ou sur talus)

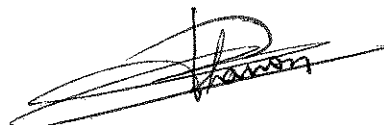
Les 4 offres reçues ont été analysées et classées selon les critères du règlement de consultation (*annexe à la présente délibération*) et présenté au Bureau.

Le Président demande l'autorisation de mettre en œuvre la décision.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU DU SYNDICAT MIXTE :

- décide d'attribuer le marché « Travaux de restauration des linéaires boisés » n° 2020-T08-RLB, à l'entreprise **E'Caux Nature**, 226 Impasse des Mottes, 76730 Auppegard ;
- charge le Président de l'exécution des présentes décisions et l'autorise à signer tous les actes nécessaires à leur réalisation et toutes les pièces afférentes au dossier.

Approuvée par le Bureau du Syndicat Mixte du PnrBSN, le 2 novembre 2020



Jacques CHARRON
 Président

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES
	C/	C/

**Marché passé selon la procédure adaptée conformément à l'article
L. 2123-1 du code de la commande publique
Rapport d'analyse des offres
Commission des marchés du 02 novembre 2020
MARCHÉ N°2020-T08-RLB**

OBJET DU MARCHÉ : TRAVAUX DE RESTAURATION DES LINÉAIRES BOISÉS SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE.

DATE ENVOI PUBLICITÉ : 29 septembre 2020

DATE LIMITE REMISE DES OFFRES : vendredi 23 octobre 2020, 12h

DATE DE RÉUNION DU BUREAU : 02 novembre 2020

SITUATION DE LA CONSULTATION

Le 29 septembre 2020, le Parc a lancé la consultation sur le marché précité. Celle-ci s'est faite via une publicité sur :

- Le site internet du Parc
- Marchés Publics Electroniques 76

Le marché n'est pas alloté. Le marché regroupe les travaux restauration des linéaires boisés suivants :

- Préparation du terrain / sol
- Fourniture des arbres / arbustes et leur plantation (garantie 1 an)
- Fourniture et mise en place des protections contre la faune
- Fourniture et mise en place d'un paillage biodégradable type bois déchiqueté.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

- Prix de la prestation : 40%
- Valeur technique de l'offre : 60%

Note de rappel

Pour ce marché, la dépense prévisionnelle s'élève à :

- 54 120 € TTC sur les communes du PnrBSN hors territoire Métropole Rouen Normandie (RMN) et hors Communauté de communes Yvetot Normandie (CCYN).
- 23 292 € TTC pour les 6 communes à la fois sur le territoire PnrBSN / CCYN.

Soit en cumulé 77 412 € TTC.

75 % de ces montants sont subventionnés par le FEADER et la région Normandie.
Les 25 % restants sont à la charge du bénéficiaire.

CANDIDATURES A L'APPEL D'OFFRES :

4 candidats ont répondu à la consultation :

	Réponse 1 : ID VERDE Val-de-Reuil (27100) 54 km de la Maison du Parc			Réponse 2 : JCEV Vitot (27110) 47 km de la Maison du Parc			Réponse 3 : ANTALVERT Quivrevicq (76270) 74 km de la Maison du Parc			Réponse 4 : E'CAUX NATURE Auppegard (76730) 66 km de la Maison du Parc		
	Commentaire	Note	Ratio	Commentaire	Note	Ratio	Commentaire	Note	Ratio	Commentaire	Note	Ratio
Sous-traitance envisagée	non			non			non		non			
Provenance des végétaux	Pépinière LEVASSEUR, Ussy (L4). Végétal local n°7 (massif armoricain)	3		"Pépinière du Nord de la France" sans plus de précision	1		3 différentes : > Pépinière VAL D'YERRE > Pépinière FLEUR > pépinière NAUDET garantie de reprise non évoquée	1	Pépinières CRETE, Guibermesnil (80), label végétal local n°5 (bassin parisien nord)	4		
Préparation en amont du chantier, gestion, et suivi chantier	détaillée, complète (cf, page 16-17 MT)	4					Pas détaillée	2	détaillée poste par poste	3		
Matériels	procédure détaillée et complète	4					signalisation conforme	3	barrière, panneaux, ... signalisation conforme	3		
	Matériels adaptés mais huiles et graisses pas toujours biodégradables	2		Matériels adaptés, huiles et graisses biodégradables	4		Matériel adaptés. Rien sur les graisses et les huiles	1	Matériels adaptés, huiles et graisses biodégradables	4		
Préparation terrain	évoquée, sans détails	1		> scalpe la surface à l'aide d'une pelle mécanique. Sinon, désherbage mécanique manuel > cultivateur canadien puis herse rotative	2		désherbage mécanique ou manuel : matériels adaptés aux différents terrains broyeur avant, épareuse. Sinon non accessible, débroussailluse. Tracteur agri + sous-soleuse + herse rotative. sinon microtracteur avec matériel identique	4	description simple des travaux qui seront effectués.	2		
Plantation	"Habillage de la partie racinaire et végétative de chaque sujet pralinage des racines" pas + de détails. Cepedant, collet évoqué.	3		> plants arrachés max 10 jours avant plantation, puis jauge en attendant le chantier. > mi-octobre ?? > halle simple. 3 plants / m > apport d'engrais organique	2		habillages des racines pralinage des végétaux puis plantation (plantation en tant quel telle non évoquée; Collet etc...) engrais et hormones évoqués	2	Claire. Habillage des racines, pralinage naturel. Attention prêtée aux racines dans le trou de plantation et au collet.	4		
Protection et mise en place	"bio base de PLA climatique" PLA = poly lactide + tuteur en châtaignier ou Acacia de 1er choix. (Sur les petites gaines sera utilisé 2 tuteurs bambous)	4		> bambou biodégradable installé au fur et à mesure et avant paillage ou protection plastique	3		Poly lactose d'origine végétal et Polymère PEHD à priori biodégradable...	4	Poly lactose d'origine végétal	4		
Paillage	toile de paillage biodégradable type PLA ou mulch ("épaisseur 5cm") pas d'information sur sa qualité, provenance	2		> composé d'essences de bois non résineuse (provenance ?)	3		BRF (Provenance Bretagne)	3	paillis de lin ou BRF de la CUMA haies/nergie (Cressy 76)	4		
Prévention des risques, Hygiène et sécurité	complet dans le MT, mesures COVID évoquées. PGCSPS + PPSPS ok	4		> PPSPS ok > mesures COVID (1 page entière)	3		sensibilisée et bien détaillée dans le MT, mesures COVID évoquées	3,5	> rédaction PPSPS > agents formés 1ers secours > petit paragraphe mesures COVID (masques, gels, ...)	4		
Sous-total / 60		27	50,625		18	33,75		23,5		44,0625	32	60
Prix des prestations TTC / mètre linéaire pour un chantier type (haie simple, à plat, 1 plants / mètre, protection et paillage : dalle carrée + BRF ép.10 cm sur 198 ml). 75 % de la note	16,85 €	71,9426		23,59 €	40,7196		16,87 €	71,8499			16,19 €	
Prestation identique, mais sur talus 25 % de la note	6 652,32 €	8,98481		11 480,09 €	0		4 054,79 €	25			6 205,95 €	
Sous-total / 40		80,9274	33,4238		40,7196	16,8176		96,8499	40			95,8
TOTAL / 100			84,0			50,6				84,1		

Envoyé en préfecture le 12/11/2020
Reçu en préfecture le 12/11/2020
Affiché le 75
ID : 076-257602847-20201102-20201111TOTE-DE

Critère 1 [60 %] :
Valeur technique

Critère 2 [40%] :

Aux vues des valeurs technique et financière, E'CAUX NATURE présente l'offre économiquement la plus avantageuse.